

18 AVR. 2024

ODYSSEE Informatique - ICARE: I.67A

Département : PUY-DE-DOME
 Poste Comptable: SERVICE DE GESTION COMPT
 Date d'édition : 04/04/2024

COMPTE ADMINISTRATIF
 Année 2023
 Page n° 1

N° SIRET : 20008730200051
 Etablissement : SYNDICAT DE SIOULE ET M
 Budget : BUDGET ASSAINISS. COLLE

DELIBERATION
 DU COMITE SYNDICAL
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 23/03/2024 à 09 heures 30

Nombre de membres en exercice 118
 Nombre de membres présents 74
 Nombre de suffrages exprimés 80
 VOTES : Contre =0 Pour =80 Abstentions =0
 Date de convocation : 14/03/2024

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de Luc Cailloux

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Luc Cailloux, Président, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		389 043,27	956,94		956,94	389 043,27
Opérations de l'exercice	466 333,48	769 613,91	584 821,22	606 110,39	1 051 154,70	1 375 724,30
TOTAUX	466 333,48	1 158 657,18	585 778,16	606 110,39	1 052 111,64	1 764 767,57
Résultats de clôture		692 323,70		20 332,23		712 655,93
Restes à réaliser			313 729,08	129 599,00	313 729,08	129 599,00
TOTAUX CUMULES	466 333,48	1 158 657,18	899 507,24	735 709,39	1 365 840,72	1 894 366,57
RESULTATS DEFINITIFS		692 323,70	163 797,85			528 525,85

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie,

aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations :

Cachet :

Pour expédition conforme,
 Le Président,

